

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°5**

**SEANCE DU 4 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-cinq février, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Jean-Marie VERWAERDE, Michelle DRION.

**Yvette DELIGNE** est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses dispositions relatives aux compétences des communes en matière de sécurité et de prévention de la délinquance,

**VU** le dispositif de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) visant à soutenir les investissements des communes pour des projets d'intérêt général,

**VU** les orientations du plan national de prévention et de lutte contre la délinquance encourageant le développement des dispositifs de vidéoprotection pour améliorer la sécurité des espaces publics,

**VU** le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection au sein de la commune afin de renforcer la sécurité des habitants, des biens et des équipements publics,

**CONSIDÉRANT** que cet équipement permettra de prévenir les actes de malveillance, d'aider à la résolution des enquêtes et d'améliorer le cadre de vie des administrés,

**CONSIDÉRANT** que le projet prévoit l'installation de quatorze caméras de vidéoprotection aux emplacements stratégiques suivants :

- Entrées et sorties de ville
- Centre-ville et zones commerçantes
- Établissements scolaires et espaces publics sensibles

**CONSIDÉRANT** que le coût total du projet s'élève à 83 514€ HT,

**CONSIDÉRANT** que la commune souhaite solliciter une aide financière auprès de l'État dans le cadre de la DETR pour contribuer au financement de cette opération,

Il est demandé au conseil municipal

- ✓ D'approuver le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal et de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR.
- ✓ D'autoriser le maire à déposer une demande de subvention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à son obtention.
- ✓ De charger le maire de signer tout document et convention nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

**Pour à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
  
Christian SPRIMONT